



Dossier Inscription Danse 2018/2019

les dossiers seront traités en fonction des places disponibles
Aucune inscription ne sera prise aux forums

Permanences Inscriptions :

Lundi, Mardi, Vendredi 14h30-18h

Mercredi 9h30-11h30/14h-18h

emd.suet@wanadoo.fr <http://cri-suet.fr>  Ecole musique danse Suet

Fermeture des secrétariats le vendredi 13 juillet au soir. Réouverture le lundi 27 août 2018

Pièces à fournir

- La fiche d'inscription dûment datée et signée
- Frais de dossier à régler par espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public (25€/élève)
- Certificat médical à fournir chaque année
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- Une copie de l'attestation ARS 2017-2018 (Allocation Rentrée Scolaire)
- Une attestation de scolarité pour les étudiants
- Le mandat de prélèvement SEPA et RIB dans le cas d'un 1er prélèvement ou changement de coordonnées bancaires

Extraits du règlement intérieur

3 -4) Inscriptions – Réinscriptions

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.

3 - 14) Lieux des cours

La présence des parents d'élèves n'est admise au sein des classes qu'avec l'accord de l'enseignant. Par le caractère intercommunal de l'établissement et l'imprévisibilité de certaines absences, les parents sont tenus de s'assurer de la présence des enseignants avant de laisser leur enfant seul ; d'autre part, ils sont tenus d'être présents pour récupérer leur enfant à la fin du cours. Il est donc impératif, pour des raisons de sécurité, que les parents aient vérifié la présence de l'enseignant avant de laisser seul l'enfant dans une salle de cours.

Calendrier de l'année 2018-2019

Reprise des cours : à partir du lundi 10 septembre 2018

Toussaint : du samedi 20/10/18 après les cours au lundi 05/11/18

Noël : du samedi 22/12/18 après les cours au lundi 07/01/19

Hiver : du samedi 09/02/19 après les cours au lundi 25/02/19

Printemps : du samedi 06/04/2019 après les cours au mardi 23/04/2019

Ascension : du mercredi 29 mai 2019 après les cours au lundi 03/06/2019

Fin des cours : mercredi 03/07/18 après les cours



Horaires

Sous réserve de modifications. 8élèves minimum/cours

	Chantepie	Vern
Initiation Danse		
Initiation 1 - CP	Mardi 17h15-18h15	Samedi 11h15-12h15
Initiation 2 - CE1	Mercredi 11h15-12h15	Vendredi 17h-18h
Cycle I (cycle d'observation = CO) A partir de 8 ans, CE2		
Parcours Renforcé		
CO1 Classique	Mercredi 13h30-14h30	Jeudi 17h-18h
CO1 Jazz	Jeudi 17h-18h	Lundi 17h-18h
CO2 Classique	Vendredi 17h-18h	Mardi 17h-18h
CO2 Jazz	Jeudi 17h-18h	Lundi 17h-18h
CO3 Classique	Mercredi 14h30-15h45	Mardi 18h-19h15
CO3 Jazz	Jeudi 18h-19h30	Mercredi 15h-16h30
CO4 Classique	Mercredi 15h45-17h15	Jeudi 18h-19h30
CO4 Jazz	Jeudi 18h-19h30	Mercredi 15h-16h30
*Atelier Chorégraphique CI (du CO2 au CE1 inclus)	Mercredi 16h30-17h45 Vern	
Parcours Traditionnel		
CO1 Classique	Mercredi 13h30-14h30	Jeudi 17h-18h
CO2 Classique	Vendredi 17h-18h	Mardi 17h-18h
CO3 Classique	Mercredi 14h30-15h45	Mardi 18h-19h15
CO3 Jazz	Jeudi 18h-19h30	Mercredi 15h-16h30
CO4 Classique	Mercredi 15h45-17h15	Jeudi 18h-19h30
CO4 Jazz	Jeudi 18h-19h30	Mercredi 15h-16h30
*Atelier Chorégraphique CI (du CO2 au CE1 inclus)	Mercredi 16h30-17h45 Vern	
Cycle II (cycle élémentaire = CE)		
CE1 Classique	Mercredi 15h45-17h15	Jeudi 18h-19h30
CE1 Jazz	Jeudi 19h30-21h	Lundi 18h-19h30
CE2 Classique	mercredi 17h45-19h15 Vern	
CE2 Jazz	Jeudi 19h30-21h	Vendredi 18h-19h30
CE3 Classique	Vendredi 18h-19h30	Mardi 19h15-20h45
CE3 Jazz	Jeudi 19h30-21h	Vendredi 18h-19h30
CE4 Jazz	Mardi 18h15-19h45	Mercredi 13h30-15h
CE4 Classique	Vendredi 18h-19h30	Mardi 19h15-20h45
CE5 Classique	Mercredi 19h15-20h45 Vern	
CE5 Jazz	Mardi 19h45-21h15 Chantepie	
*Atelier Chorégraphique CII/CIII (à partir du CE2)	Vendredi 19h30-21h Chantepie	
Cycle III		
Sup Classique	Jeudi 19h30-21h Vern	
Sup Jazz	Mardi 19h45-21h15	Lundi 19h30-21h Vendredi 19h30-21h
*Atelier Chorégraphique CII/CIII (à partir du CE2)	Vendredi 19h30-21h Chantepie	

* Audition lors du 1^{er} cours

Tenues

	Filles	Garçons
Eveil Pluridisciplinaire	- legging noir/collant rose sans pieds - justaucorps sans jupette ou débardeur couleur au choix	- legging noir/bas de jogging - tee-shirt près du corps
Initiation 1 et 2	- collant lycra noir sans pieds - justaucorps à bretelles couleur au choix	
Jazz		
Cycle I, II et III	- pantalon de danse noir pas trop large/collant lycra noirs sans pieds/shorty - tee-shirt ou débardeur près du corps - pas de chaussons	- pantalon de danse noir - tee-shirt uni près du corps
Classique		
Cycle I	- justaucorps sans manches et sans jupette CO1/CO2 : blanc CO3/CO4 : noir - collant classique sans pieds - demi-pointes classiques roses	- legging noir - tee-shirt blanc uni près du corps à petites manches - demi-pointes classique grises
Cycle II	- justaucorps Vicard modèle "Karine" velours rubis - collant classique et/ou collants noirs sans pieds - demi-pointes classique roses	
Cycle III	- justaucorps noir sans manches et sans jupette	

Frais de dossier par élève <small>Exonération à partir de la 3^{ème} inscription dans la même famille (même adresse de facturation)</small>	25 €	25 €	25 €
MUSIQUE ET DANSE	Enfants Etudiants* Syndicat	Adultes Syndicat	Hors Syndicat
Eveil pluridisciplinaire - MS	180 €	-	260 €
Eveil pluridisciplinaire - GS	185 €	-	270 €
DANSE	Enfants Etudiants* Syndicat	Adultes Syndicat	Hors Syndicat
Initiation 1 jusqu'au cycle d'observation 2	185 €	-	278 €
A partir du cycle d'observation 3 inclus	252 €	269 €	330 €
2 ^{ème} cours	180 €	210 €	250 €
Parcours Renforcé CO1 – CO2	250 €	-	420 €
Parcours Renforcé CO3 – CO4	290 €	-	520 €

Tarifs (Comité Syndical du 17 mai 2018)

Tarif Syndicat : Domiciliés dans les communes de Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel et Vern-sur-Seiche (justificatif)

* L'élève ayant atteint l'âge de 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription sera redevable du tarif adulte ou étudiant sur présentation de sa carte.

Important : Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le 1er octobre 2018, par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

Modalités de paiement : Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque, par espèces ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

Aide aux familles : De compétence communale. S'adresser aux services sociaux de votre mairie.

Administration

Président : Laurent LISEMBART (Corps-Nuds)

Vice-Présidents : Alban KERBOEUF (Chantepie) Anne-Gaëlle BALLARD (Nouvoitou) Pierric HOUSSEL (St Armel) Bernard LORÉE (Vern-sur-Seiche)

Directeur : Christian BOUTHÉ

Coordinatrice : Dominique ALÉVÊQUE

Secrétariat : Sophie SALMON, Stéphanie GAUTHIER



<i>Cadre réservé à l'administration</i>	
Frais de dossier	<input type="checkbox"/>
Justificatif de domicile	<input type="checkbox"/>
Certificat médical	<input type="checkbox"/>
Autorisation de prélèvement	<input type="checkbox"/>
Justificatif ARS 2017-2018	<input type="checkbox"/>

FICHE D'INSCRIPTION DANSE

ETAT CIVIL DE L'ELEVE

NOM : **Prénom :**

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal et commune :

☎ : **@ courriel :**

Nom de l'établissement scolaire et commune :

Niveau d'études :

Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) en 2017-2018 : Oui Non (*joindre justificatif*)

NON SCOLARISE (Précisez) :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

	Parent 1	Parent 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code Postal + Commune		
@ Courriel		
☎ domicile		
☎ mobile		
Profession/Employeur		

Adresse Facturation :

Initiation

- Initiation 1 (CP)
 Initiation 2 (CE1)

- Cours Chantepie
 Cours Chantepie

- Cours Vern
 Cours Vern

Cycle I

Parcours Traditionnel

- CO1 Classique Cours Chantepie Cours Vern
 CO2 Classique Cours Chantepie Cours Vern
 CO3 Classique Cours Chantepie Cours Vern
 CO4 Classique Cours Chantepie Cours Vern

Parcours Renforcé

- CO1 Classique + CO1 Jazz Cours Chantepie Cours Vern
 CO2 Classique + CO2 Jazz Cours Chantepie Cours Vern
 CO3 Classique + CO3 Jazz Cours Chantepie Cours Vern
 CO4 Classique + CO4 Jazz Cours Chantepie Cours Vern

Jazz (à partir du CM2)

- CO3 Jazz Cours Chantepie Cours Vern
 CO4 Jazz Cours Chantepie Cours Vern

- Atelier chorégraphique Cycle I (du CO2 au CE1 inclus)

Cycle II

CLASSIQUE

- CE1 Classique Cours Chantepie Cours Vern
 CE2 Classique - Cours Vern
 CE3 Classique Cours Chantepie Cours Vern
 CE4 Classique Cours Chantepie Cours Vern
 CE5 Classique - Cours Vern

JAZZ

- CE1 Jazz Cours Chantepie Cours Vern
 CE2 Jazz Cours Chantepie Cours Vern
 CE3 Jazz Cours Chantepie Cours Vern
 CE4 Jazz Cours Chantepie Cours Vern
 CE5 Jazz Cours Chantepie -

- Atelier chorégraphique Cycle II/III (à partir du CE2)

Cycle III

- Sup Classique - Cours Vern
 Sup Jazz Cours Chantepie Cours Vern Jour et horaire :

- Atelier chorégraphique Cycle II/III

Droits à l'image :

*J'autorise le Conservatoire à photographier ou à filmer mon enfant ou moi-même dans le cadre des activités de l'établissement ou lors de manifestations publiques, à diffuser notre image sur les différents supports de communication.

**raier cette mention si vous vous y opposez.*

- En cas d'urgence, j'autorise le directeur à prendre toute disposition jugée nécessaire.
- Je m'engage à régler les droits d'inscription et de scolarité annuels dont j'ai pris connaissance. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions tarifaires et des modalités de règlement des droits (les droits de scolarité sont forfaitaires et annuels ; ils restent dus, même en cas de démission en cours d'année).

Date :

Signature obligatoire (du responsable légal) :